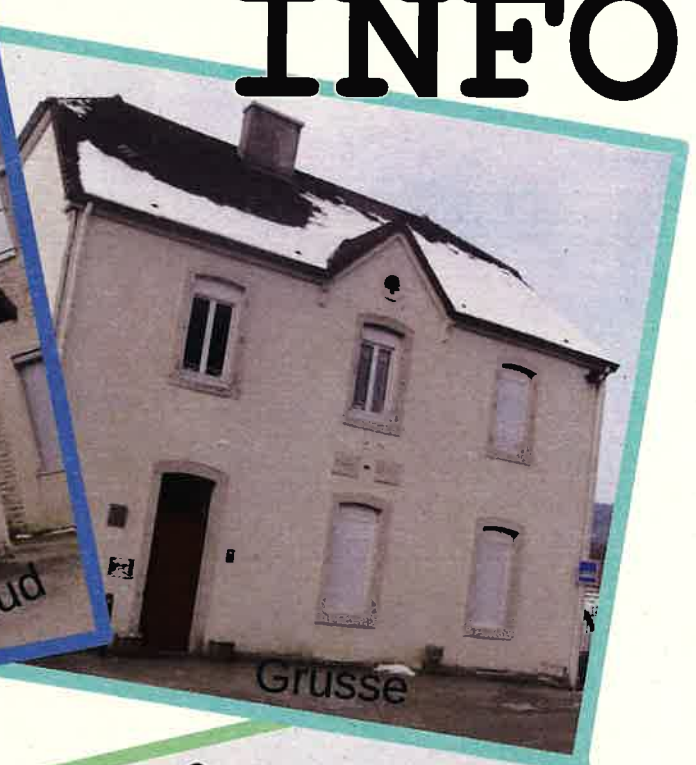


VAL-SONNETTE

INFO

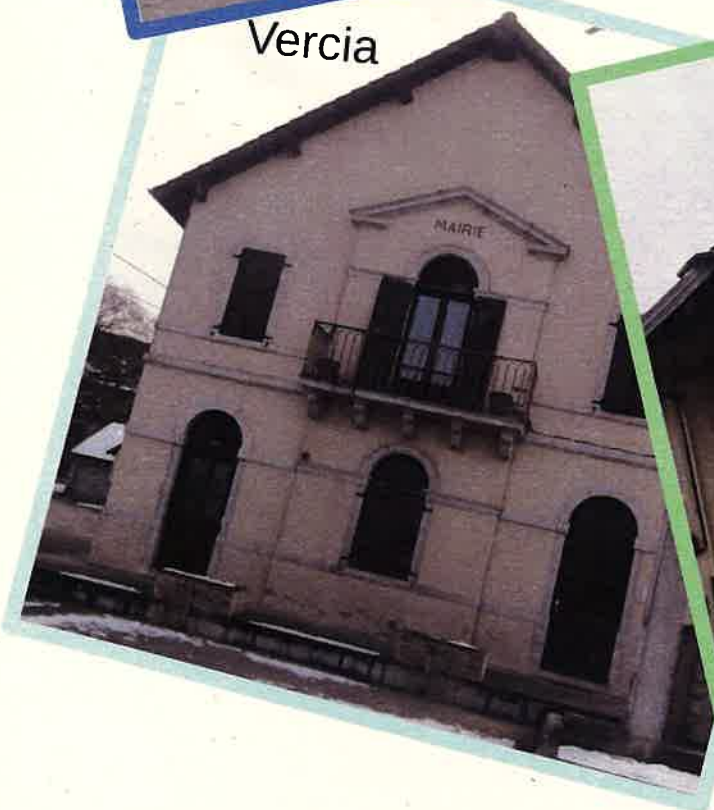


Bonnaud



Grusse

Vercia



Vincelles



N° 1 – Janvier 2017

page 2 : Personnel municipal
Horaires des mairies

page 3 : Éditorial

page 4 : Rien ne change ! ...ou presque.

pages 5 à 7 : Trombinoscope des élus

pages 8 et 9 : La charte

page 10 : Calendrier des manifestations

page 11 : Élections 2017

Premiers vœux

Les employés municipaux

Les secrétaires de mairie :



Sylvie Bon

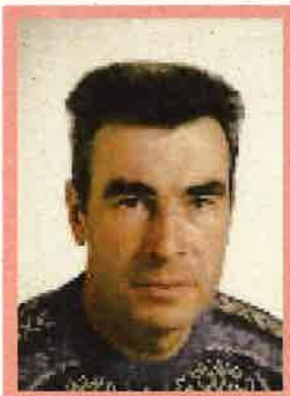


Séverine Camuset



Jessica Petit Dit Grezeria

Les agents d'entretien :



Pierre Bonnier
à Vercia



Catherine Ecochard
à Vercia



Maryline Martin
à Vincelles

Ouverture des mairies

Vous pouvez vous rendre indifféremment dans l'une ou l'autre des mairies déléguées quel que soit votre lieu de résidence dans Val-Sonnette.

lundi	Vincelles	14h à 18h
mardi	Vercia	14h à 17h
mercredi	Vincelles	14h à 18h
jeudi	Vincelles	9h30 à 14h45
	Bonnaud	11h à 12h
	Grusse	15h à 18h
vendredi	Vercia	14h à 17h

Éditorial

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Depuis le 1er janvier 2017 est née notre commune nouvelle Val-Sonnette.

C'est l'aboutissement d'un travail débuté en juin 2015, au début à six et au final à quatre avec Bonnaud, Grusse, Vercia et Vincelles, les communes de Rotalier et Sainte-Agnès n'étant pas intéressées à ce moment là par la démarche.

Avec l'ensemble des conseillers municipaux nous avons d'abord partagé ce que nous voulions mettre en oeuvre pour notre territoire pour répondre à vos besoins et attentes, être attractifs. Nous avons voulu mutualiser pour être plus forts, cela a abouti à la rédaction d'une charte dont vous trouverez l'essentiel dans ce premier journal de Val-Sonnette.

Par ailleurs, dans un contexte de désengagement de l'État et des collectivités, nous avons voulu maintenir notre capacité financière, ce qui sera possible grâce à notre union. Enfin, s'unir c'est renforcer notre représentation auprès de la nouvelle communauté de communes "Porte du Jura".

Vous avez participé à cette construction, apportant votre vision au travers des trois réunions publiques qui ont eu lieu en mai 2016.

Le 7 janvier s'est tenu notre premier conseil municipal ; les élus municipaux m'ont apporté leur confiance en m'élisant maire de Val-Sonnette ; je les remercie et mettrai tout en oeuvre pour être digne de cette confiance.

C'est ensemble que nous porterons les projets car la gouvernance d'une commune c'est une équipe et nous avons fait la preuve, depuis maintenant un an et demi, de notre volonté d'un travail en bonne intelligence et en parfaite collaboration.

Vos interlocuteurs privilégiés sont le maire délégué et les adjoints délégués des communes historiques car ce sont eux qui connaissent le mieux votre territoire. Vous retrouverez l'intégralité des membres du conseil dans les pages de ce journal.

Vous y trouverez également quelques informations pratiques notamment concernant l'adressage, les pièces d'identité, etc.

Je remercie les personnels de Val-Sonnette pour leur capacité à s'adapter au nouveau périmètre de leur lieu de travail.

L'ensemble des conseillers municipaux sont à votre disposition pour répondre aux questions qui se posent encore à vous et ils se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2017, santé, bonheur et réussite dans vos projets ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Brigitte MONNET
Maire de VAL-SONNETTE

Rien ne change ! ... ou presque.

Suite à notre mariage, nous n'arrêtons pas de vous dire que « rien ne va changer » pour vous au quotidien...

Ce n'est pas tout à fait vrai, il va falloir peu à peu vous habituer à changer votre manière de **libeller votre adresse** !
Là encore, rien de révolutionnaire, car nous avons déjà tous le même code postal et le même bureau distributeur.
Le nom de votre commune devra donc apparaître après votre nom de rue, et la dernière ligne sera, pour tout le monde 39190 Val-Sonnette.



La poste a recensé les noms de toutes nos rues et, hormis la Grande Rue à Vincelles et à Grusse, nous n'avons pas de doublon, il n'y aura donc, à priori, pas de changement plus important.

Pour le cas des « Grande Rue » nous envisageons de renommer l'une d'elles.

Les personnes concernées seront consultées.

En ce qui concerne **vos papiers d'identité**, aucun changement à effectuer, pas même sur votre carte-grise, pour laquelle l'adresse sera à modifier à l'occasion de la réalisation de toute formalité administrative conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (exemple : perte de papiers, changement d'état civil...).

Pour vos **factures**, EDF, Eau, Téléphone ... il suffira de signaler la modification d'adresse, à l'occasion, par une note jointe à un règlement, par courrier ou par mail .

PAS DE PANIQUE, si vous ne modifiez pas chez tout le monde tout de suite, vous continuerez tout de même à recevoir votre courrier, et même vos factures !

Trombinoscope de vos élus



Brigitte Monnet
Maire de Val-Sonnette
et Maire déléguée de Vincelles



Fernand Fournier
1er adjoint de Val-Sonnette
et Maire délégué de Vercia



Christelle Guerlot
2° adjointe de Val-Sonnette
et Maire déléguée de Grusse



Christian Gallez
3° adjoint de Val-Sonnette
et Maire délégué de Bonnaud

Et par ordre
alphabétique :



Gérard Béliard



Daniel Blanchon
Adjoint à Bonnaud



Sébastien Blanchon



Jean-Marie Blondeau



Jacques Bonnier



Annabelle Bozon



Pascal Chambon



Nelly Guichard



Christopher Haubruge



Sylviane Hoarau



Roland Jacquard



Didier Chopard



Jacques Colin



Claude Cretin



Anne-Marie Cuvelier



Anthony Lainé



Michèle Lauriot



Nicolas Liardon



Jean-Marie Mazier



Martine David
Adjointe à Vincelles



Pierre Ecochard



Antoine Fassy



Bénédicte Faton Rosain
Adjointe à Grusse



Josèphite Michelet
Adjointe à Vincelles



Jean-Louis Nicolas



Fabrice Pluriel



Vincent Picard
Adjoint à Vincelles



Bernard Fléchon



Catherine Fournier
Adjointe à Vercia



Emmanuel Fournier
Adjoint à Vercia



François Damien Gros
Adjoint à Grusse



Christophe Pignon



Alain Poillotte



Loïc Quenot

Une charte pour VAL-SONNETTE

Une charte a été élaborée par les 4 communes historiques : Bonnaud, Grusse, Vercia et Vincelles lors du travail de mise en place de la commune nouvelle. Elle répond à la préoccupation des élus de mutualiser les moyens et les services au profit des habitants. Elle constitue une feuille de route dans laquelle sont pris en compte les engagements auxquels la commune nouvelle s'oblige à répondre en appliquant 3 grands principes :

- Fédérer les 4 communes pour plus d'efficacité que 4 communes prises isolément et préserver l'identité et les spécificités de chacune.
- Rendre les 4 communes attractives en développant les services à la population.
- Renforcer notre représentation auprès de la nouvelle communauté de communes « Porte du Jura », des collectivités locales et de l'État.

Des orientations prioritaires ont été définies dans différents domaines en tenant compte de l'égalité de traitement et de l'équité d'accès aux services publics pour tous les habitants.

1 - patrimoine : garantir l'entretien de l'existant et la réalisation des projets actuels des communes historiques dans le respect du développement durable.

2 - urbanisme : favoriser le renouvellement de la population et le maintien de l'école grâce à un développement maîtrisé des communes.

3 - développement économique, agricole et touristique : rendre attractif notre territoire par la présence de commerces de proximité, de petites entreprises, de nouveaux exploitants agricoles, de structures en faveur du tourisme rural, de circuits courts.

4 - politiques sociales, culturelles et sportives : organiser des activités inter-villages en plus des associations et des activités festives existantes ; étudier l'opportunité d'une micro-crèche ; élargir les avantages sociaux de chaque commune à l'ensemble des habitants ; créer une aire de jeux pour les petits dans chaque commune et réfléchir à la possibilité d'un terrain multisports pour la commune nouvelle.

5 - communication : éditer un bulletin d'informations commun semestriellement ; créer un site pour la commune nouvelle ainsi qu'une page sur les réseaux sociaux.

Une gouvernance se met en place grâce à 2 organes :

- **la commune nouvelle** qui est une commune de plein droit et se substitue aux communes historiques pour les délibérations et les actes, l'ensemble des biens, droits et obligations.

- **le conseil municipal** qui, jusqu'en 2020, phase transitoire, comprend les 38 élus des communes historiques. Ceux-ci se sont réunis le samedi 7 janvier pour élire le Maire et les adjoints de la commune nouvelle (*qui seront également maires délégués des communes historiques*) ainsi que les 8 adjoints des communes déléguées.

Brigitte MONNET, maire déléguée de Vincelles a été élue Maire de la commune nouvelle Val-Sonnette

Sont élus également :

1er adjoint : Fernand Fournier, maire délégué de Vercia.

2^{ème} adjointe : Christelle GUERLOT, maire déléguée de Grusse.

3^{ème} adjoint : Christian GALLEZ, maire délégué de Bonnaud.

Les adjoints des communes déléguées sont :

Martine DAVID, Vincent PICARD, Josèphite MICHELET à Vincelles.

Catherine FOURNIER, Emmanuel FOURNIER à Vercia.

Bénédicte FATON-ROSAIN, François-Damien GROS à Grusse.

Daniel BLANCHON à Bonnaud.

Le nouveau conseil municipal a également procédé à la désignation des 4 délégués communautaires de la nouvelle communauté de communes « Porte du Jura » résultant de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint-Amour, du Sud Revermont plus La Balme d'Epy.

Comme le prévoient les textes de Loi, les 4 délégués communautaires sont les 4 maires délégués de la commune nouvelle : Christian GALLEZ (Bonnaud), Christelle GUERLOT (Grusse), Fernand FOURNIER (Vercia), Brigitte MONNET (Vincelles).

La commune Chef-lieu : Vincelles. Sa mairie est le siège de la commune nouvelle.

Les communes déléguées : les 4 communes historiques deviennent communes déléguées et conservent leur mairie. Les conseils municipaux restent en place jusqu'en 2020 et continuent à se réunir s'ils le souhaitent pour débattre de questions locales ou pour préparer les sujets à aborder lors des conseils municipaux de Val-Sonnette.

Budget de la commune nouvelle et ressources humaines : L'intégration fiscale des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) sera progressive sur 6 années, soit jusqu'en 2023. L'ensemble des personnels est intégré à la commune nouvelle. Le recrutement d'un agent technique est envisagé ainsi que l'acquisition d'un matériel adapté aux besoins nouveaux du territoire.

Chacun peut consulter l'intégralité de la charte en mairie.

Martine David et Alain Poillotte

Calendrier des manifestations

Toutes les manifestations habituellement organisées dans chaque commune historique sont maintenues.

Voici un petit calendrier des manifestations dont nous avons actuellement connaissance.

Grusse

- Repas du comité d'embellissement le 19 mars midi.

- Puces le 7 mai

- Cochon grillé le 24 juin, au terrain des fêtes avec bal en plein air.



Répétition de théâtre

Vercia

- Théâtre au foyer rural : samedi 18 mars 20h30, dimanche 19 mars 15h comédie "J'y suis, j'y reste" de Vincy et Valmy.

- La goulash au foyer rural le samedi 17 juin.

- Concours de Pétanque samedi 22 juillet.

Vincelles

- dimanche 26 février à 17 heures : Lecture à trois voix avec Eliane Vuillermoz, Gilbert David et Antoine Fassy sur le thème "Habiter la campagne".

Attention places limitées. S'inscrire auprès de Martine David 03.84.25.15.27. Entrée gratuite.

- fin juin soirée "Fêtons l'été" sur le même mode que l'année dernière.



Élections 2017

2017, année électorale : pour cette première année d'existence de Val-Sonnette, le conseil municipal a décidé de ne rien changer à la localisation des bureaux de vote et des listes électorales. **Chacun doit donc aller voter dans le bureau de vote de sa commune déléguée.**

Une nouveauté cette année : **les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 19h.**

Présidentielles
Dimanche 23 avril
et
Dimanche 07 mai

elections
2017



Législatives
Dimanche 11 juin
et
Dimanche 18 juin

Nous faisons dès à présent appel aux bonnes volontés pour nous aider à tenir les bureaux de vote. Si vous êtes disponible à l'une de ces dates, faites vous connaître en mairie.

Premiers vœux de Val-Sonnette

C'est dans la commune déléguée de Vercia que la nouvelle équipe municipale a présenté ses **vœux à la population.**

Après un accueil chaleureux par Fernand Fournier, la Maire, Brigitte Monnet, a rappelé les grands objectifs de la commune nouvelle puis chaque Maire délégué a présenté les membres de son équipe présents.

Pour cette 1ère, les habitants des quatre communes historiques ont répondu présents. Nous étions une bonne centaine à partager le verre de l'amitié.

Tout ceci est de bon augure pour les manifestations à venir.



Val-Sonnette en chiffres

Superficie :

plus de 15 km² avec une diversité géologique importante entre Revermont et Bresse ce qui en fait aussi sa richesse.

Population municipale :

938 habitants en résidence principale pour une population totale de 960 habitants.

Et aussi :

1 école maternelle et élémentaire intercommunale de 5 classes,

4 mairies,

3 salles des fêtes,

11 logements communaux,

2 cimetières,

2 églises...

